

Lettre Info n°9

- 1. Le programme InTerLUD
- 2. Bilan 2020 du Grand Port Maritime de Bordeaux
- 3. Étude prospective sur les mobilités des personnes et des marchandises en Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2050
- 4. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux
- 5. Les lauréats du 3ème appel à projets du Fonds Mobilités Actives
- « Aménagements Cyclables 2020 »
- 6. Décrets, réglementation et stratégie
- 7. Le site « Ambassadeurs de l'emploi dans le Transport et la Logistique » est en ligne
- 8. Le dispositif « Objectif Reprise »
- 9. Signature d'une convention de partenariat entre l'AFT et OPCO Mobilités

1. Le programme InTerLUD

Le programme InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable), initié par le Ministère de la Transition Écologique aux côtés de l'ADEME, a pour vocation d'accompagner les acteurs économiques et les collectivités dans l'élaboration de chartes de logistique urbaine durable. Ces chartes sont un moyen de favoriser un transport de marchandises en ville décarboné et économe en énergie tout en répondant aux enjeux des acteurs concernés. Pour cela, Logistic Low Carbon rencontre les acteurs économiques du territoire et leurs représentants afin de faciliter la collaboration avec les collectivités, elles-mêmes accompagnées par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Afin de participer à la discussion avec votre collectivité* et aux actions à venir sur votre territoire, grossistes, transporteurs, artisans, commerçants, industriels, producteurs ou acteurs de la grande distribution, vous êtes invités à vous rapprocher de Logistic Low Carbon en contactant Kimberly Rebet (k.rebet@logistic-low-carbon.fr), chargée de mission Nouvelle-Aquitaine.

*Les agglomérations éligibles au programme en Nouvelle-Aquitaine sont : Bordeaux Métropole, CU Limoges Métropole, CA de la Rochelle, CA du Pays Basque, CU du Grand Poitiers, CA du Niortais, CA du Bassin de Brive, CA Le Grand Périgueux, CA Grand Châtellerault, CA Royan Atlantique, CA du Grand Cognac, CA du Grand Dax, CA du Grand Angoulême, CA du Libournais, CA du Bocage Bressuirais, CA du Bassin d'Arcachon Nord, CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique, CA Rochefort Océan, CA Bergeracoise, CA Val de Garonne Agglomération, CA de Saintes, CA Tulle Agglo, CA du Grand Guéret, CA d'Agen, CA du Grand Villeneuvois, CA Pau Béarn Pyrénées, CA Mont-de-Marsan Agglomération.





Au-delà de la charte, Logistic Low Carbon a aussi pour vocation de développer des outils et des services adaptés à l'échelle nationale (applications mobiles, guides et supports de formation) selon les besoins exprimés. Dans ce cadre, nous comptons sur vous pour répondre à un questionnaire de recueil de besoins et pratiques sur des thématiques en lien avec le transport, l'approvisionnement et la livraison des biens et des marchandises en ville.

Pour qui ? Tous les acteurs économiques, prestataires de transport/logistique, grossistes autant que professionnels d'autres secteurs (artisanat, commerce btob et btoc, construction, déchet, hébergement-restauration...) présents sur la région Nouvelle-Aquitaine (également sur les agglomérations non éligibles au programme d'accompagnement InTerLUD).

Les résultats du questionnaire participeront à aider les acteurs économiques à prendre toute leur place dans un écosystème de logistique urbaine en pleine évolution (transformation numérique, nouvelles habitudes de consommation, incidence de la réglementation et du poids des agglomérations...).

Durée du questionnaire : 15 min.

Validité du questionnaire : 1er février-15 mars 2021

Questionnaire destiné aux responsables d'organisations professionnelles, clusters ou associations : Répondre au questionnaire ORGANISATIONS en ligne

Questionnaire destiné aux entreprises (en tant qu'organisation professionnelle, cluster ou association vous êtes invités à diffuser ce lien auprès de vos adhérents) : Répondre au questionnaire ENTREPRISES en ligne

Pour plus d'informations sur le programme InTerLUD, abonnez-vous à la newsletter sur le site internet www.interlud.green



2. Bilan 2020 du Grand Port Maritime de Bordeaux

Avec 6 047 303 tonnes cumulées à fin décembre 2020, soit une baisse globale de 11,21 %, le port de Bordeaux limite la casse et contient l'impact de la crise sanitaire grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la place portuaire.

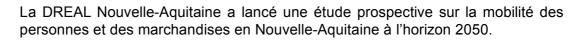
Les principales filières ayant enregistré les plus fortes baisses à l'import sont : les produits raffinés 3 220 878 tonnes (-10,8 %), les oléagineux 416 937 tonnes (-18,7 %), les engrais et matières premières 391 282 tonnes (-13,8 %), les matériaux de construction 195 606 tonnes (-17,90 %), le charbon 50 941 tonnes (-57,46 %). L'activité du secteur de la croisière, dont la saison 2020 a été totalement annulée alors qu'elle s'annonçait comme un nouveau record avec 64 paquebots programmés, a subi de plein fouet l'impact de la crise.

Pour toutes ces filières, l'effet Covid-19 est indéniable : moins de mobilité, baisse de la consommation, fermetures administratives et ralentissement des activités industrielles.

Il faut cependant souligner quelques chiffres positifs, en particulier sur les Céréales à l'export 608 233 tonnes (+6,5 %), avec un bon démarrage de campagne, une hausse des oléagineux à l'export également 197 569 tonnes (+21,4 %) soutenue par l'activité de trituration de l'usine Saipol, la ferraille 82 597 tonnes (+49,57 %) grâce au dynamisme du groupe Derichebourg à Bassens et à l'installation d'un nouvel acteur, sans oublier les conteneurs pleins avec 22 137 EVP entrées + sorties et une belle progression des importations (+28,6 %), pour finir sur un mois de décembre exceptionnel à +37 %.

Plus d'information sur <u>www.bordeaux-port.fr</u>

3. Étude prospective sur les mobilités des personnes des marchandises en Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2050



La démarche a consisté à caractériser les mobilités des personnes et la circulation des marchandises en Nouvelle-Aquitaine et à déterminer les évolutions possibles des besoins de déplacements et des flux de marchandises en lien avec la

croissance démographique attendue dans la région. La construction des trois scénarios prospectifs contrastés visait à dégager des orientations possibles et/ou souhaitables pour que les politiques de mobilité et d'aménagement mises en œuvre s'inscrivent dans la trajectoire de la neutralité carbone.

Les différentes publications de cette étude sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aguitaine : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/etudeprospective-sur-les-mobilites-des-personnes-a11131.html

Contacts:

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Service Déplacements infrastructures transports / Département mobilité infrastructures ferroviaires

dmif.sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr



4. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux

L'appel à projets pour les transports collectifs en site propre a été lancé le 15 décembre 2020. Il s'agit de la 4^{ème} édition, avec pour la première fois un volet spécifique aux pôles d'échanges multimodaux.

Inscrite dans la LOM, l'objectif est d'aider les autorités organisatrices de la mobilité ou les collectivités à rendre plus attractifs les transports en commun de province, de plus en plus utilisés pour des trajets quotidiens, jusqu'en 2019 selon les chiffres de l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) et du ministère des transports.



Crédits: Bernard Suard / Terra

Le montant total de la dotation de l'État est de 450 M€. Le taux de subvention sera calculé sur la base des projets retenus, en fonction de leur intérêt, avec des bonus éventuels accordés aux dossiers valorisant particulièrement un des thèmes suivants :

- Pour les projets de TCSP :
- la desserte des quartiers politiques de la vile ;
- o l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones à faibles émissions mobilité, l'utilisation exclusive de véhicules routiers « zéro émission » ;
- o la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet de transport concerné.
- Pour les projets de PEM :
- o les dossiers présentés par une communauté de communes, en territoire peu dense.

Éléments de calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 30 avril 2021 Annonce des résultats : prévue en septembre 2021

Le projet doit démarrer entre 15 décembre 2020 et fin 2025.

Critère d'éligibilité :

- Pour les TCSP : création ou extension de métro, tramway, bus et cars à haut niveau de service, câble urbain, transports fluvio-maritime, ligne forte de bus, voies réservées en entrée d'agglomération. Les dépenses éligibles excluent le matériel roulant et les études.
- Pour les PEM : sites desservis par au moins une ligne de transport collectif interurbain. Les dépenses sur le périmètre ferroviaire, quais et bâtiments voyageurs ne sont pas éligibles. Une dotation sur l'AAP4 n'est pas compatible avec d'autres financements de l'État, sauf les crédits territorialisés du plan de relance.

Contacts:

Le cahier des charges est téléchargeable sur le site du ministère : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CdC-AAP-TCSP-PEM-2020.pdf

Une FAQ sera prochainement mise en ligne.

Pour toute question: <u>AAP-TCSP-4@developpement-durable.gouv.fr</u>

ou auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : anne.legay@developpement-durable.gouv.fr



5. Les lauréats du 3ème appel à projets du Fonds Mobilités Actives « Aménagements Cyclables 2020 »

Après un premier appel à projets lancé en 2019, puis un deuxième lancé fin 2019 / début 2020, le ministère de la transition écologique a lancé en juillet 2020 une nouvelle édition de l'appel à projets du Fonds mobilités actives visant à soutenir la résorption de discontinuités d'itinéraires cyclables et l'aménagement d'itinéraires sécurisés.

Vendredi 26 février 2021, Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, a annoncé les lauréats de ce troisième appel à Projets du Fonds mobilités actives « Aménagements Cyclables 2020 ». Sur cette édition, ce sont 194 lauréats sur 155 territoires différents qui bénéficient d'une aide de l'État, d'un montant total de 101 millions d'euros.

En région Nouvelle-Aquitaine, 12 projets (pour 10 en 2019 et 21 en septembre 2020) portés par 10 collectivités territoriales ont été retenus :

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle (17);
- Ville de La Rochelle (17);
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) ;
- Bordeaux Métropole (33);
- Ville d'Andernos-les-Bains (33);
- Communauté de Communes du Seignanx (40) :
- Ville de Pont-du-Casse (47);
- Ville de Billère (64);
- Communauté de Communes du Thouarsais (79) ;
- Limoges Métropole (87).

Au total, 4,4 M€ de subvention ont été attribués à ces projets dont le coût global s'élève à 27,9 M€, soit près de 16 % du montant total des projets.

Au final, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 11,2 M€ de subventions qui ont été accordés par l'État sur les trois premières éditions du Fonds mobilités actives.

Le communiqué de presse du ministère de la Transition écologique La liste des lauréats de l'appel à projets Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2020 La cartographie des résultats sur le site France Mobilité

Pour plus d'informations :

Site internet DREAL Nouvelle-Aquitaine

Contacts:

Service Déplacements infrastructures transports / Département mobilité infrastructures ferroviaires

dmif.sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr





6. Décrets, réglementation et stratégie

REGLEMENTATION

Décret n°2021-202 du 23 février 2021 modifiant les conditions d'organisation des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Mesures modifiant les conditions d'organisation des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur, en application de la décision n° 413040 rendue par le Conseil d'État, 6e et 5e chambres réunies, le 5 juillet 2019.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Décret n°2021-202 du 23 février sur le site de Légifrance

Décret n°2021-190 du 20 février 2021 relatif à l'emport de vélos sur les autocars assurant des services librement organisés

A compter du 1er juillet 2021, les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, sont équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés.

Décret n°2021-190 du 20 février sur le site de Légifrance

STRATEGIE

Publication de la « charte free floating » - article 41 de la LOM

Depuis un an, la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) a encouragé l'émergence de nouveaux services de mobilité pour faciliter les trajets du quotidien. Elle a défini un cadre de régulation pour les offres en libre-service sans attache, dites en « free floating », tels que les vélos, trottinettes, scooters électriques mais aussi voitures électriques.

La LOM a défini un panel d'outils à l'intention des collectivités comme des opérateurs visant à l'établissement d'une réglementation proportionnée et adaptée grâce au dialogue constructif mené avec vous tous.

C'est dans cet esprit de compréhension mutuelle que les opérateurs de services en « free floating », représentants de collectivités locales et services de l'État, ont participé à l'écriture du cahier de recommandations prévu par l'article 41 de la LOM

La signature de ce document a lieu le mercredi 17 février 2021.

https://www.francemobilites.fr/actualites/publication-la-charte-free-floating-article-41-la-lom

Le « forfait mobilités durables » créé par la LOM est entré en vigueur et voit une revalorisation de son montant depuis le début de l'année

Le décret d'application pour le secteur privé a été publié le 10 mai 2020 et permet aux entreprises d'encourager dès à présent le recours par leurs salariés à des transports plus propres et moins coûteux (vélo, covoiturage, engins de déplacement personnels en location ou en libreservice, autopartage avec des véhicules à faibles émissions...). Depuis le 1er janvier 2021, ce dispositif facultatif peut aller jusqu'à 500 euros par an et par salarié, exonérés d'impôts et de cotisations sociales.

https://www.francemobilites.fr/actualites/forfait-mobilites-durables-cree-la-lom-entre-en-vigueur-etvoit-une-revalorisation

Stratégie d'innovation et investissements d'avenir dans les transports

La stratégie d'accélération « digitalisation et décarbonation des mobilités » lancée dans le cadre du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA 4 : 2021-2025) a pour ambition de faire émerger, dans un certain nombre de domaines prioritaires, une offre française de solutions de transports et logistiques innovantes, compétitives et décarbonées qui pourra se déployer en France et à l'international.



Une stratégie d'accélération du PIA 4 a pour objet d'investir de façon exceptionnelle et massive dans les principaux enjeux de transition socio-économique de demain, dans une approche globale (financements, normes, fiscalité...).

La stratégie d'accélération transports inclut tous les moyens de transports terrestres, dans une approche systémique intégrée avec leurs infrastructures, pour proposer une démarche cohérente favorisant l'intermodalité et la faisabilité du déploiement à large échelle.

Cette stratégie ambitionne de faire de la France un leader mondial des transports décarbonés et digitalisés, face à une concurrence internationale accrue qui met au défi nos champions nationaux. Elle vise à renforcer la compétitivité des filières industrielles et servicielles françaises dans le secteur des transports, sur le territoire national et à l'export, créatrices d'emplois et faisant face aux bouleversements induits par la décarbonation et la digitalisation.

La stratégie sera finalisée en avril 2021, et définira les priorités d'accélération de l'innovation dans la décarbonation et la digitalisation des mobilités.

Pour élaborer cette stratégie, des consultations des acteurs publics et privés seront menées. https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-dinnovation-et-investissements-davenir-dans-transports

Vélo : ça roule pour les Français!

La bicyclette connaît un regain d'intérêt. Pour encourager le mouvement, le Gouvernement déroule un plan en faveur de la petite reine. Enfourchez votre selle pour en savoir plus!

La tendance était là, elle se confirme désormais : les deux-roues reviennent en force sur le bitume. Mobilité douce pour les uns, active pour les autres, les motivations sont différentes. Mais que ce soit pour rester en forme, limiter la pollution ou faire des économies, le vélo est un moyen de transport de plus en plus prisé des Français.

Le Gouvernement a mis en place des mesures pour accompagner et amplifier le mouvement, avec le « Coup de pouce vélo » financé à hauteur de 60 M€. Ce dispositif est en place jusqu'au 31 mars 2021. L'objectif global est de tripler la part du vélo dans les transports de 2,7 % à 9 % d'ici à 2024.

https://www.gouvernement.fr/velo-ca-roule-pour-les-francais

Loi climat et résilience

Issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été présenté en Conseil des ministres mercredi 10 février 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice. Elle modifie en profondeur nos modes de vie.

https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience

France Relance – Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

Le Gouvernement vise l'équipement de l'ensemble des aires de service du réseau routier national en bornes de recharge rapide au 1er janvier 2023 et consacre 100 M€ du plan France Relance pour accompagner ces déploiements au cours des prochains mois.

https://www.ecologie.gouv.fr/france-relance-bornes-recharge-rapide-vehicules-electriques

Un conseil ministériel pour l'innovation et le développement dans les transports consacré à la desserte des territoires

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux transports, a réuni hier avec Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la ruralité, le conseil ministériel pour l'innovation et le développement dans les transports afin d'échanger, avec les associations de collectivités locales, les fédérations et grandes entreprises de transport, les usagers, et plusieurs parlementaires.

https://www.ecologie.gouv.fr/conseil-ministeriel-linnovation-et-developpement-dans-transportsconsacre-desserte-des-territoires



7. Le site « Ambassadeurs de l'emploi dans le Transport et la Logistique » est en ligne

Initiée en Hauts de France fin 2018 sous l'impulsion du CRFPTL (Comité régional pour la formation professionnelle Transport Logistique) Nord-Pas-de-Calais, la démarche « Ambassadeur de l'emploi du Transport et de la Logistique » est désormais en déploiement sur l'ensemble du territoire et bénéficie de son propre site Internet : https://ambassadeurs-emploi-tl.com/

Les entreprises sont les premières impactées par les problèmes de recrutement. Le manque d'attractivité du Transport et de la logistique ne permet pas de combler les postes nécessaires au développement économique des entreprises. Sans personnel supplémentaire, l'entreprise ne peut conquérir de nouveaux clients et de nouveaux marchés.

Le label Ambassadeur de l'Emploi du Transport et de la Logistique a pour objectif d'entériner et de renforcer les bonnes pratiques du secteur en matière de découvertes des métiers, de recrutement et de fidélisation des salariés. L'AFT a construit un kit complet de mise en œuvre destiné à simplifier la démarche des entreprises volontaires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Lydia RIO - 06 84 50 13 63 (Aquitaine) Olivier MARTIN - 06 84 53 70 69 (Poitou-Charentes) Thomas HUGUEN - 06 70 01 65 27 (Limousin)

8. Le dispositif « Objectif Reprise »

Le 29 janvier 2021, dans le cadre des mercredis de l'AFT, l'AFT et l'ARACT Nouvelle-Aquitaine a animé un webinaire sur « Comment maintenir la mobilisation de ses salariés en temps de crise sanitaire », autour de 3 questions :



Comment organiser la communication dans ses équipes ?

Comment organiser le télétravail ?

Comment ajuster l'organisation en tenant compte de la situation de chacun ?

Les échanges de bonnes pratiques entre les différentes entreprises ont été très riches.

Il existe le dispositif « Objectif reprise » où les entreprises peuvent être aidées gratuitement sur ces problématiques.

Accéder gratuitement au dispositif « Objectif Reprise » en 3 clics https://www.anact.fr/objectifreprise

Formulaire de contact simplifié :

https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/anact/FORMULAIRE OR/questionnaire.htm

Questionnaire d'auto-évaluation (facultatif) :

https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/anact/AUTODIAGS_OR/questionnaire.htm

Contact:

Lydia RIO - 06 84 50 13 63 ; lydia.rio@aft-dev.com

S'inscrire aux mercredis de l'AFT https://www.aft-dev.com/actualites/mercredis-laft



9. Signature d'une convention de partenariat entre l'AFT et OPCO **Mobilités**

Le 26 janvier 2021, L'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports et la Logistique (AFT) et OPCO Mobilités ont signé une convention de partenariat afin de développer leurs coopérations dans une logique de complémentarité et d'efficacité dans l'utilisation des moyens et de lisibilité pour les bénéficiaires et partenaires des secteurs des transports routiers et activités auxiliaires.

Cette convention est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Sur la base de leurs missions et positionnement respectifs, l'AFT et OPCO Mobilités ont structuré ce partenariat autour de 6 thématiques :

- L'action territoriale, soit la coordination entre les chargés de mission alternance formation d'OPCO Mobilités et les délégations régionales de l'AFT notamment sur la représentation lors des forums, avec pour objectif le développement de l'alternance et en particulier de l'apprentissage.
- L'information et la promotion des métiers dans le cadre d'un programme d'actions communes.
- Les observatoires, en se tenant mutuellement informé des travaux statistiques, d'études, recherches, prospectives menées tout en veillant à la complémentarité des investigations conduites. Avec également la définition d'un socle commun de données sur les entreprises, les emplois et les compétences et d'un programme partagé d'études et d'enquêtes.
- L'ingénierie des certifications via la mise en place d'une coopération dans un esprit de consultation, de partage d'information et de développement d'analyses communes.
- Le développement des compétences.
- La mobilité européenne par l'échange de bonnes pratiques en matière de mobilité internationale et la mise en réseau d'établissements de formation français dispensant des formations transport et logistique.

Un comité stratégique, qui réunira semestriellement les Présidences de l'AFT et d'OPCO Mobilités, pilotera ce partenariat.

Contacts Presse:

Vincent LAJUS - AFT - 06 34 24 55 76; vincent.lajus@aft-dev.com

Alexandre MASSON - OPCO Mobilités ; <u>alexandre.masson@opcomobilites.fr</u>

A propos de l'AFT:

Créée en 1957, l'AFT est l'organisme de développement de la formation professionnelle Transport et Logistique. Il intervient au profit de toutes les entreprises de transport public (compte d'autrui) ou privé (compte propre). Présente sur l'ensemble de la France métropolitaine, l'AFT assure sa mission générale de développement de la formation en cofinançant des formations, en appuyant le système éducatif, en informant et en orientant les publics divers vers les métiers et formations du secteur (https://www.choisis-ton-avenir.com/), en créant des contenus de programme pour les enseignant.e.s et les formateur.trice.s, en accompagnant les entreprises dans les évolutions sociétales et en produisant des indicateurs de l'emploi et de la formation. www.aft-dev.com

A propos d'OCPO Mobilités :

OPCO Mobilités est un opérateur paritaire de compétences en charge de la formation et la transition professionnelle des métiers de la Mobilité - automobile, logistique, services et



transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers. Avec un budget de plus d'un milliard d'euros, OPCO Mobilités agit auprès de 210 000 entreprises (issues de 22 branches professionnelles et la RATP), 1,6 million de salariés et 60 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises et notamment auprès des TPE-PME.

